

DECISION DCC 16-029

DU 28 JANVIER 2016

Date : 28 Janvier 2016

Requérant : Président de la République

Contrôle de constitutionnalité :

Loi ordinaire : (loi n° 2015-42 portant institution du Régime d'Assurance Maladie universelle (RAMU) en République du Bénin)

Conformité

La Cour constitutionnelle,

Saisie d'une requête du 14 janvier 2016 enregistrée à son secrétariat le 15 janvier 2016 sous le numéro 001-C/007/REC, par laquelle Monsieur le Président de la République, sur le fondement des articles 117 et 121 de la Constitution, défère à la haute juridiction pour contrôle de conformité à la Constitution, la loi n° 2015-42 portant institution du Régime d'Assurance Maladie universelle (RAMU) en République du Bénin votée par l'Assemblée nationale le 28 décembre 2015 ;

VU la Constitution du 11 décembre 1990 ;

VU la loi n° 91-009 du 04 mars 1991 portant loi organique sur la Cour constitutionnelle modifiée par la loi du 31 mai 2001 ;

VU le règlement intérieur de la Cour constitutionnelle ;

Ensemble les pièces du dossier ;

Oùï le professeur Théodore HOLO en son rapport ;

Après en avoir délibéré,

EXAMEN DE LA LOI

Considérant que l'examen de la loi déferée révèle que toutes ses dispositions sont conformes à la Constitution ;

D E C I D E :

Article 1er.- Sont conformes à la Constitution toutes les dispositions de la loi n° 2015-42 portant institution du Régime d'Assurance Maladie universelle (RAMU) en République du Bénin votée par l'Assemblée nationale le 28 décembre 2015.

Article 2.- La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la République, à Monsieur le Président de l'Assemblée nationale et publiée au Journal officiel.

Ont siégé à Cotonou, le vingt-huit janvier deux mille seize,

Messieurs Théodore	HOLO	Président
Zimé Yérima	KORA-YAROU	Vice-Président
Simplice Comlan	DATO	Membre
Bernard Dossou	DEGBOE	Membre
Madame Marcelline C.	GBEHA AFOUDA	Membre
Monsieur Akibou	IBRAHIM G.	Membre
Madame Lamatou	NASSIROU	Membre

Le Rapporteur,

Le Président,

Professeur Théodore HOLO.-

Professeur Théodore HOLO.-